

APPEL À CANDIDATURES

Antony (92) / 7,5€/m²/mois - évolutif

1.798 m² proposés au sein de la PADAF



Plateau Urbain lance la cinquième tranche d'appel à candidatures pour accueillir de nouveaux porteurs et porteuses de projet prêt.e.s à vivre une aventure collective. Associations, acteurs culturels et entreprises de l'économie sociale et solidaire sont invité.e.s à **rejoindre la PADAF**, action financée par la Région Ile de France. Aujourd'hui ce sont **1.690 m² modulaires** qui sont proposés pour 7,50€/m²/mois, charges comprises jusqu'en décembre 2021 et puis 8,50€/m²/mois jusqu'en 2024.

Cf. Catalogue

L'HISTOIRE ET LE PROJET

C'est en juin 2018 que la coopérative Plateau Urbain s'installe à Antony, dans les anciens entrepôts logistiques de la major Universal Music. Ce site immense a vu naître la PADAF, Plateforme des Acteurs de Demain (Absolument Fantastiques!). Aujourd'hui, une centaine de structures variées se côtoient, collaborent et échangent des services : artistes plasticiens, artisans, associations, restaurateurs, photographes, constructeurs, décorateurs, chacun partage son univers! Le lieu accueille également un certain nombre d'acteurs du réemploi, générant une économie circulaire sur le site, en synergie directe avec les nombreux artisan.e.s sur place.

Sur le même site, l'association Aurore*** gère un centre d'hébergement d'urgence qui accueille 234 hommes demandeurs d'asile. Ces derniers mois ont vu la multiplication des liens entre porteurs de projet et résidents du centre, autour d'événements communs, d'ateliers de cuisine, chantiers collectifs, ateliers artistiques, et développement de partenariats avec des associations intermédiaires pour promouvoir l'insertion par l'emploi autour notamment du Dispositif Premières Heures, déjà porté avec succès aux Grands Voisins.

L'objectif commun : faire vivre jusqu'en avril 2024 un site vacant d'occupation temporaire de plus de 18.000 m2 dans une zone en pleine transition urbaine dans l'attente de la nouvelle gare de la ligne 18 du Grand Paris Express.

Si le projet vous intéresse, candidatez en cliquant sur ce lien : [Plateforme de Plateau Urbain](#)

Notre équipe est disponible pour répondre à vos questions mais avant lisez attentivement la FAQ ci-dessous.

LE MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION

La redevance d'occupation (charges comprises, non assujettie à la TVA) est évolutive et s'élève, pour les entrepôts comme pour les bureaux, à :

- jusqu'au 23 décembre 2021 : 7,50 €/m2/mois soit 90 €/m2/an
- du 24 décembre 2021 à avril 2024 : redevance avec paliers dégressifs comme suit :
 - 100 premiers m² = 8,5€/m²/mois
 - 300m² suivants = 8€/m²/mois

Le cloisonnement d'un espace (grillage, barrière, haie...) est possible selon les règles de technique et de sécurité propres à l'espace occupé (elles seront communiquées à l'arrivée). La partition des espaces résultera des demandes précises des occupant.e.s, les grandes surfaces pouvant constituer des espaces mutualisés.

MON DOSSIER DE CANDIDATURE

Comment ça marche ?

1. Je m'inscris sur [la plateforme de Plateau Urbain](#) (un guide d'utilisation est disponible dans la rubrique "Documentation")
2. Je candidate en présentant mon activité, mes besoins et ma motivation à rejoindre ce projet spécifique (document d'identité et justificatif d'activité de la structure nécessaire)
3. Je reçois une invitation pour visiter le bâtiment et je confirme ou non ma demande
4. Je confirme mon envie d'avoir mon atelier/bureau à la PADAF
5. J'attends patiemment la réponse à ma candidature

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les occupant.e.s seront retenu.e.s en fonction :

- De leur besoin avéré en locaux
- De leur volonté de contribution à une démarche collective : partage de connaissance, mutualisation de matériel, dons d'heures d'entraide administrative ou technique, envie et réalisation de projets communs...
- De leur apport à la complémentarité entre occupant.e-s
- De leur apport au projet : connaissance des réseaux locaux, ancrage associatif local.

LE CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATURES

- Candidature via [la plateforme Plateau Urbain](#) ouverte jusqu'au mercredi 21 octobre 2020 à 12h.
- *Les visites* des locaux auront lieu le mercredi 28 octobre, lundi 2 et mardi 3 novembre 2020 accessible **uniquement** aux structures qui auront candidaté via la plate-forme.
- Les dates d'entrée se feront en 2 temps :
 - 1er décembre 2020 : entrée dans les locaux au 1^{er} étage
 - 15 décembre 2020 : entrée dans les locaux du rez-de-chaussée

CONTACT

padaf@plateau-urbain.com

Plateau Urbain

[Site internet](#) [Facebook](#) [Twitter](#) [Instagram](#) [LinkedIn](#)

<<<<< FAQ >>>>>

Q : je veux finaliser ma candidature, mais un message m'indique que mon profil est incomplet !

R : assurez-vous d'avoir bien indiqué toutes les informations obligatoires, en particulier d'avoir téléchargé un document justificatif d'activité. En cas de problème, contactez Plateau Urbain par mail ou téléphone.

Q : quels sont les critères de sélection ?

R : nous sommes ouverts à toute proposition d'occupation compatibles avec le bâtiment et les usages existants (logistique, production, création, transformation...). Un intérêt particulier sera porté à des projets émergents et aux nouvelles pratiques productives. La diversité des profils et les synergies possibles entre les occupants seront également prises en compte.

Q : comment le lieu fonctionne-t'il ?

R : une intendance sera assurée pour la coordination technique de l'occupation, notamment les réponses à apporter aux différentes réglementations relatives à l'exploitation d'un entrepôt, ainsi que la coordination de l'animation du lieu. Il est tout de même primordiale de vous renseigner sur les aspects techniques et réglementaires, nécessaires à l'aménagement de votre espace. Pour autant, l'équipe de Plateau Urbain est disponible pour donner des conseils d'installation.

Q : puis-je recevoir du public ?

R : Les lots présentés dans cet appel à projet n'ont pas pour vocation à devenir ERP. Pour autant, l'accès à vos clients et visiteurs est cependant possible, dans le respect de la réglementation.

Q : sera t'il possible d'y domicilier ma société ou mon association ?

R : non, il n'est pas possible de domicilier votre société, association ou collectif à cette adresse, car nous ne signerons pas ensemble de bail commercial, mais une *convention d'occupation précaire*.

Q : combien de temps vais-je rester ?

R : Le contrat d'occupation temporaire prendra fin en décembre 2021 et sera reconductible jusqu'en avril 2024. Vous pouvez partir à tout moment, **le préavis étant de 3 mois**.

Q : quelles sont les pièces à fournir obligatoirement avant mon entrée dans les locaux ?

R : L'entrée dans les locaux devra être précédée de la signature d'une convention d'occupation, et du règlement du montant de contribution au projet à partir du 9 novembre ou 14 décembre, selon implantation du local.

Il vous revient de souscrire par ailleurs à :

- **une assurance Multirisques**
- **une assurance Responsabilité Civile Exploitation** (Attention : différente de votre assurance Responsabilité Civile Vie Privée !!)

Ces deux assurances sont obligatoire pour rentrer dans vos locaux.

Plateau Urbain peut vous orienter vers un courtier si vous n'êtes pas d'ores et déjà assuré-e.

Q : combien vais-je payer et à partir de quand ?

R : le bon fonctionnement de l'occupation temporaire **requiert que les candidat.e.s participent financièrement au projet dès qu'ils ou elles souhaitent réserver un espace, et ce, quelle que soit la date effective d'entrée dans les locaux.**

Le prix de vos locaux correspond aux charges de fonctionnement du site (eau, électricité, chauffage, sécurité incendie, ...).

Le loyer sera réglé par prélèvement bancaire le 25 de chaque mois pour le mois suivant. **Pour le premier mois d'occupation, un prélèvement au prorata du temps passé sera effectué.**

Q : quels frais seront à ma charge ?

R : nous prenons en charge les travaux d'aménagement des espaces communs, ainsi que les factures d'assurance, d'électricité, chauffage (dans les bureaux), eau et internet pour tout le lieu, ainsi que les personnes affectées à sa gestion.

Votre redevance est votre contribution au projet et est proportionnelle à la taille du local occupé.

Ce qui est à votre charge est l'ensemble des travaux d'installation dans votre local. Cela recouvre : le débarras éventuel, le nettoyage, la pose de cloisons le cas échéant, la peinture, l'aménagement d'intérieur, l'embellissement et la pose d'une serrure le cas échéant.

Q : internet, électricité, eau, comment ça se passe ?

R : les fluides sont compris dans les charges. Le réseau fibre optique a été déployé sur le site pour assurer une bonne connexion Internet à tous. L'installation Internet peut varier d'un endroit à l'autre, elle est à prendre en l'état.

Q : qu'est-il prévu pour le ménage ?

R : Une réflexion pour une gestion collective est en cours. Seuls le ménage des parties communes (sanitaires, espaces communs) et l'entretien des espaces verts sont pris en charge. Le ménage de vos locaux reste à votre charge.

Q : existe-t-il des espaces partagés ?

R : Oui ! Et sont tous différents. Ils ont pris forme en 2018 et continuent d'évoluer selon l'usage des occupants : salle de réunion, cuisines communes, lieux de détente, terrasses communes, potager... ces lieux conviviaux se composent avec tous les occupants. L'équipe de Plateau Urbain est disponible pour donner des conseils d'installation et d'organisation.